

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.08.2022

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 12.08.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: **Iron Reagent FE6**

· Code du produit: 56Z006398, 56L006365, 56U006365, 56L006330, 56U006330, 56R023790, 56L0063, SDT113

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

· Emploi de la substance / de la préparation: Réactif pour l'analyse de l'eau

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Fournisseur :

Tintometer GmbH
Schleefstraße 8-12
44287 Dortmund
Made in Germany
www.lovibond.com

phone: +49 (0)231 94510-0
e-mail: sales@lovibond.com

The Tintometer Limited
Lovibond® House
Sun Rise Way
Amesbury
Wiltshire SP4 7GR
United Kingdom

phone : +44 1980 664800
e-mail: SDS@lovibond.uk

· Service chargé des renseignements :

e-mail: sds@lovibond.com
Département "sécurité des produits"

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 1 72 11 00 03
Langue: anglais et français

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS06 tête de mort sur deux tibias

Acute Tox. 3 H301 Toxique en cas d'ingestion.



GHS05 corrosion

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS07

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.08.2022

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 12.08.2022

Nom du produit: Iron Reagent FE6

(suite de la page 1)

Pictogrammes de danger


GHS05 GHS06

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

 mercaptoacétate d'ammonium
 acide mercaptoacétique

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H332 Nocif par inhalation.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P310 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin

P405 Garder sous clef.

2.3 Autres dangers

Concerne le mercaptan en général: odeur désagréable

CAS 68-11-1 / 5421-46-5 : Danger par résorption dermique.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler, dans une concentration élevée, sur le sol, dans les fosses, canaux et caves.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPVB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges
Description : solution aqueuse

Composants contribuant aux dangers:

CAS: 5421-46-5 EINECS: 226-540-9 Reg.nr.: 01-2119531489-31-XXXX	mercaptoacétate d'ammonium ☠ Acute Tox. 3, H301; ☠ Met. Corr.1, H290; ⚠ Skin Sens. 1, H317	20–30%
CAS: 68-11-1 EINECS: 200-677-4 Numéro index: 607-090-00-6 Reg.nr.: 01-2119494933-24-XXXX	acide mercaptoacétique ☠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; ☠ Skin Corr. 1B, H314	10–20%

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours
Indications générales :

Autoprotection du secouriste d'urgence!

Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Ne retirer la protection respiratoire qu'après avoir retiré les vêtements contaminés.

après inhalation :

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

Envoyer immédiatement chercher un médecin

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.08.2022

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 12.08.2022

Nom du produit: Iron Reagent FE6

(suite de la page 2)

- **après contact avec la peau :**
Laver immédiatement au polyéthylène-glycol 400.
Laver immédiatement à l'eau.
Envoyer immédiatement chercher un médecin
- **après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (au moins 15 min).
Envoyer immédiatement chercher un médecin
- **après ingestion :**
Rincer la bouche et puis boire 1-2 verres d'eau.
Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:**
Irritation et corrosion
manifestations allergiques
résorption
après inhalation:
toux
dyspnée
lésions aux muqueuses touchées
en cas d'ingestion:
état maladif
vomissement
effet fortement corrosif
En cas de résorption en grande quantité:
migraine
chute de tension
troubles du système nerveux central
paralysie de la respiration
- **Risques:**
risque de perforation gastrique
risque d'œdème pulmonaire
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:**
En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons
Observation subséquente de cas de pneumonie et d'œdème pulmonaire

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Préparation contenant des composants combustibles.
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Peut être dégagé en cas d'incendie :
Azote oxydes (NOx)
Oxydes de soufre (SOx)
Ammoniac (NH₃)
Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO₂)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
Porter un vêtement de protection totale
- **Autres indications**
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.
Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
- **Conseil pour les non-secouristes:**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Éviter le contact avec la substance.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.08.2022

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 12.08.2022

Nom du produit: Iron Reagent FE6

(suite de la page 3)

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

Veiller à une aération suffisante

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

· **Conseil pour les secouristes:** Équipement de protection : voir section 8

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

· **Conseils pour une manipulation sans danger :**

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

Eviter le dégagement d'aérosols.

Ne travailler qu'en aspiration

· **Mesures d'hygiène :**

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Conserver à part les vêtements de protection.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Stocker dans un endroit frais.

Ne conserver que dans le fût métallique d'origine

· **Indications concernant le stockage commun :**

Ne pas conserver avec des métaux

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

· **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués

Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Protéger contre les effets de la lumière

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

· **Température de stockage recommandée :** 20°C +/- 5°C (environ 68°F)

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

CAS: 68-11-1 acide mercaptoacétique

VLEP (France)	Valeur à long terme: 5 mg/m ³ , 1 ppm Risque de pénétration percutanée
VL (Belgique)	Valeur à long terme: 3,9 mg/m ³ , 1 ppm D;
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 8 4* mg/m ³ , 2 ppm Valeur à long terme: 4 2* mg/m ³ , 1 ppm H, *H S SSc,*Thioglykolate

· **Informations relatives à la réglementation**

VLEP (France): ED 1487 05.2021

VL (Belgique): Moniteur belge no 148, 27.05.21

VME (Suisse): Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.08.2022

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 12.08.2022

Nom du produit: Iron Reagent FE6

(suite de la page 4)

- **DNEL**
Dose dérivée sans effet (DNEL)

CAS: 5421-46-5 mercaptoacétate d'ammonium		
Dermique	DNEL	2,06 mg/kg (Travailleurs/long terme/effet systémique)
CAS: 68-11-1 acide mercaptoacétique		
Dermique	DNEL	1,6 mg/kg (Travailleurs/long terme/effet systémique)
Inhalatoire	DNEL	4,5 mg/m ³ (Travailleurs/courterme/effet systémique)
		1,13 mg/m ³ (Travailleurs/long terme/effet systémique)

- **Procédures recommandées de contrôle:**
Les méthodes de mesure de l'atmosphère sur le poste de travail doivent satisfaire aux exigences des normes DIN EN 482 et DIN EN 689.

- **PNEC**
Concentration prédite sans effet (PNEC)

CAS: 5421-46-5 mercaptoacétate d'ammonium	
PNEC	0,38 mg/l (Station d'épuration des eaux usées) 0,0038 mg/l (Eau de mer) 0,38 mg/l (Dégagement intermittent d'eau) 0,038 mg/l (Eau douce)
CAS: 68-11-1 acide mercaptoacétique	
PNEC	0,0053 mg/kg (Sol) 0,0009 mg/kg (Sédiment d'eau douce)

- **Indications complémentaires :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Mesures d'ordre technique:

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.
Voir point 7.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail.

· Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques.

Utilisez des lunettes de sécurité qui ont été testées et approuvées conformément aux normes gouvernementales telles que EN 166 (ou für US NIOSH).

· Protection des mains :

Gants de protection.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

· Matériau des gants

Butylcaoutchouc

caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,5$ mm

· Temps de pénétration du matériau des gants

Temps de rupture: Level 1 (< 10 min)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:

nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,2$ mm

Temps de rupture: Level 1 (< 10 min)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Autres mesures de protection (Protection du corps): Vêtements de travail protecteurs.

· Protection respiratoire :

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

· Filtre recommandé pour une utilisation momentanée : Filtre A

- **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Éviter le rejet dans l'environnement.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.08.2022

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 12.08.2022

Nom du produit: Iron Reagent FE6

(suite de la page 5)

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· État physique	liquide
· Forme:	Liquide
· Couleur :	brun clair
· Odeur :	D'oeufs pourris (mercaptan)
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation :	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
· Inflammabilité	Préparation contenant des composants combustibles.
· Propriétés explosives :	Le produit n'est pas explosif.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· inférieure :	Non applicable.
· supérieure :	Non applicable.
· Point d'éclair :	131°C (CAS: 68-11-1 acide mercaptoacétique)
· Température d'inflammation :	Non déterminé.
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· pH à 20°C	4,5
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau :	entièrement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Sans objet (mélange).
· Pression de vapeur :	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20°C:	1,1 g/cm ³
· Densité relative :	Non déterminé.
· Densité de vapeur relative	Non déterminé.
· Caractéristiques des particules	Sans objet (liquide).

· 9.2 Autres informations

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

Peut être corrosif pour les métaux.

· Métaux corrodés par la substance ou le mélange

Les informations concernant les matières incompatibles sont disponibles dans les rubriques 7 et 10.

· Autres caractéristiques de sécurité

· Propriétés comburantes:

Non

· Autres indications

· Teneur en substances solides :

0 %

· Teneur en solvants :

· solvants organiques

0 %

· eau :

> 50 %

* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité voir section 10.3

· 10.2 Stabilité chimique

Stable à température ambiante

sensible à l'air

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Corrode les métaux

Réactions au contact de certains métaux

Réactions aux matières organiques

Réactions aux acides puissants

En cas d'action exercée par des lessives alcalines, dégagement d'ammoniac

Réactions aux alcalis puissants et aux agents d'oxydation.

· 10.4 Conditions à éviter Fort réchauffement

· 10.5 Matières incompatibles: métaux

· 10.6 Produits de décomposition dangereux:

acide sulfhydrique

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.08.2022

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 12.08.2022

Nom du produit: Iron Reagent FE6

(suite de la page 6)

En cas d'incendie : voir chapitre 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë :

Classification selon la procédure de calcul:

Toxique en cas d'ingestion.

Nocif par inhalation.

Estimation de la toxicité aiguë (ATE_(MIX)) - Méthode de calcul :

Oral	CLP ATE _(MIX)	166 mg/kg (.)
Inhalatoire	CLP ATE _(MIX)	3,4 mg/l/4h (aérosol) 20,5 mg/l/4h (vapeur)

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

CAS: 5421-46-5 mercaptoacétate d'ammonium

Oral	LD50	100 mg/kg (ATE)
	LD50.	50–200 mg/kg (rat) (OECD 423) (Registrant, ECHA: 71% solution)
Dermique	LD ₀	>1430 mg/kg (rat) (OECD 402) (> 2000 mg/kg of a 71 % aqueous test solution - Registrant, ECHA)
Inhalatoire	LC ₀	>1,95 mg/l (rat) (1h, Aerosol, OECD 402) (> 2.75 mg/l/1h of a 71% aqueous test solution - Registrant, ECHA)

CAS: 68-11-1 acide mercaptoacétique

Oral	LD50	73 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	848 mg/kg (lapin) (Registrant, ECHA)
Inhalatoire	LC50/4h	3 mg/l (ATE)

· **de la peau** : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

des yeux :

Provoque de graves lésions des yeux.

Danger de perte de la vue !

Informations sur les composants :

CAS: 5421-46-5 mercaptoacétate d'ammonium

Effet d'irritation de la peau	OECD 404	(lapin : irritation légère) (71 % aqueous test solution - Registrant, ECHA)
Effet d'irritation des yeux	OECD 405	(lapin : irritation légère) (71 % aqueous test solution - Registrant, ECHA)

· **Sensibilisation** : Peut provoquer une allergie cutanée.

Informations sur les composants :

CAS: 5421-46-5 mercaptoacétate d'ammonium

Sensibilisation	OECD 406	(cobaye : positif)
CAS: 68-11-1 acide mercaptoacétique		
Sensibilisation	OECD 406	(cobaye : négatif)

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les composants :

OECD 414: Essai de tératogénicité

OECD 473: Essai de mutagenicité

OECD 471, 474, 476, 487: Essai de mutagenicité sur les cellules germinales

CAS: 5421-46-5 mercaptoacétate d'ammonium

OECD 471	(négatif) (Bacterial Reverse Mutation Test - Ames test)
----------	---

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.08.2022

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 12.08.2022

Nom du produit: Iron Reagent FE6

(suite de la page 7)

OECD 476	(négatif) (In Vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
OECD 414	(négatif) (Prenatal Developmental Toxicity Study) (NOEL: 75 mg/kg, 71 % test solution - SDS Registrant)
CAS: 68-11-1 acide mercaptoacétique	
OECD 474	(négatif) (Mammalian Erythrocyte Micronucleus Test)

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Informations sur les voies d'exposition probables**

Les principales voies d'absorption de l'acide thioglycolique passent par les voies respiratoires et par la peau.

Voies respiratoires : en raison de la faible pression de vapeur, une exposition par inhalation est possible principalement sous forme d'aérosols.

Peau : sur la base de paramètres physicochimiques, il a été calculé que le contact avec la peau peut apporter une contribution à l'exposition totale comparable à l'absorption par inhalation. [GESTIS]

Principales voies d'exposition : Le thioglycolate d'ammonium devrait pénétrer dans l'organisme par inhalation et contact avec la peau. [GESTIS]

· **Indications toxicologiques complémentaires :**

CAS 68-11-1 : Absorption: le tractus gastro-intestinal, les muqueuses

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

CAS: 5421-46-5 mercaptoacétate d'ammonium

(source : GESTIS)

Principaux effets toxiques

Aigu : Irritation des yeux, des voies respiratoires et de la peau, réactions cutanées allergiques chez les personnes sensibilisées,

concernant les effets systémiques aucune donnée disponible.

Chronique : faible potentiel sensibilisant, dommages cutanés (conditionnement irritant/allergique)

CAS: 68-11-1 acide mercaptoacétique

(source : GESTIS)

Principaux effets toxiques

Aigu : Irritation ou corrosion des muqueuses et de la peau, danger de lésions oculaires graves,

des données insuffisantes sont disponibles concernant les effets systémiques

Chronique: Dommages à la peau

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

· **Autres informations**

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.

Selon les informations dont nous disposons, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques des substances mentionnées au chapitre 3 n'ont pas fait l'objet d'études approfondies.

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique :**

CAS: 5421-46-5 mercaptoacétate d'ammonium

LC50 >100 mg/l/96h (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)
(71 % test solution)

CAS: 68-11-1 acide mercaptoacétique

EC50 38 mg/l/48h (Daphnia magna)

IC50 13 mg/l/72h (Toxicité sur les algues) (OECD 201)
(Merck)

EC50 13 mg/l/72h (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.08.2022

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 12.08.2022

Nom du produit: Iron Reagent FE6

(suite de la page 8)

LC50	30 mg/l/96h (Pimephales promelas) (Merck-ECOTOX)
· 12.2 Persistance et dégradabilité	
CAS: 68-11-1 acide mercaptoacétique	
OECD 301 D	70 % / 28 d (facilement biodégradable) (Closed Bottle Test)
· 12.3 Potentiel de bioaccumulation	
BCF = Facteur de bioconcentration Pow = coefficient de partage octanol/eau log Pow < 1 = Ne s'accumule pas dans les organismes.	
CAS: 5421-46-5 mercaptoacétate d'ammonium	
log Pow	-2,99 (.) (calculated) (pH 7, SDS Registrant)
CAS: 68-11-1 acide mercaptoacétique	
log Pow	-2,99 (.) (OECD 107) (ECHA, Registrant)
· Facteur de bioconcentration (FBC)	
CAS: 5421-46-5 mercaptoacétate d'ammonium	
BCF	1 (.) (calculated) (SDS Registrant)
CAS: 68-11-1 acide mercaptoacétique	
BCF	1 (.) (calculated) (SDS Registrant)
· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.	
· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Le mélange ne contient aucune substance PBT/vPvB (l'annexe XIII du Règlement DE 1907/2006).	
· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien	
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.	
· 12.7 Autres effets néfastes Une pénétration dans l'environnement est à éviter.	
· Pollution des eaux :	
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.	

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets	
· Recommandation :	
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.	
· Catalogue européen des déchets	
16 05 06*	produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire
· Emballages non nettoyés :	
· Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.	

* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
· ADR, IMDG, IATA	UN2922
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR	2922 LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A. (ACIDE THIOGLYCOLIQUE, mercaptoacétate d'ammonium)
· IMDG, IATA	CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (THIOGLYCOLIC ACID, ammonium mercaptoacetate)

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31







Date d'impression : 12.08.2022

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 12.08.2022

Nom du produit: Iron Reagent FE6

(suite de la page 9)

<ul style="list-style-type: none"> · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR 		
 		
<ul style="list-style-type: none"> · Classe · Étiquette 	8 (CT1) Matières corrosives. 8+6.1	
<ul style="list-style-type: none"> · IMDG 		
 		
<ul style="list-style-type: none"> · Class · Label 	8 Matières corrosives. 8/6.1	
<ul style="list-style-type: none"> · IATA 		
 		
<ul style="list-style-type: none"> · Class · Label 	8 Matières corrosives. 8 (6.1)	
<ul style="list-style-type: none"> · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA 		II
<ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement 		Non applicable.
<ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler : · No EMS : · Segregation groups · Stowage Category · Stowage Code 		Attention: Matières corrosives. 86 F-A,S-B (SGG1) Acids B SW2 Clear of living quarters.
<ul style="list-style-type: none"> · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI 		Non applicable.
<ul style="list-style-type: none"> · Indications complémentaires de transport : 		
<ul style="list-style-type: none"> · ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) 		1L Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
<ul style="list-style-type: none"> · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels 		2 E
<ul style="list-style-type: none"> · IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ) 		1L Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Règlement (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs non réglementé

(suite page 11)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.08.2022

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 12.08.2022

Nom du produit: Iron Reagent FE6

(suite de la page 10)

· Règlement (CE) N° 649/2012
Aucun des composants n'est compris.
· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
Aucun des composants n'est compris.
· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
Aucun des composants n'est compris.
· Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone :
Aucun des composants n'est compris.
· RÈGLEMENT (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (POP)
Aucun des composants n'est compris.
· LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)
Aucun des composants n'est compris.

· **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-delà des limites de concentration réglementaires respectives ($\geq 0,1$ % (w/w)).

· **Directive 2012/18/UE (SEVESO III):**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **Indications sur les restrictions de travail :**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes (94/33/CE).

Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent (92/85/CEE).

· **Prescriptions nationales :**

· **Indications sur les restrictions de travail en Suisse :**

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Remarques pour formation.**

Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

· **Phrases importantes**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H331 Toxique par inhalation.

· **Acronymes et abréviations:**

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development

STOT: specific target organ toxicity

SE: single exposure

RE: repeated exposure

EC50: half maximal effective concentration

IC50: half maximal inhibitory concentration

NOEL or NOEC: No Observed Effect Level or Concentration

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

(suite page 12)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 12.08.2022

Numéro de version 10 (remplace la version 9)

Révision: 12.08.2022

Nom du produit: Iron Reagent FE6

(suite de la page 11)

LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

· Sources

Les données proviennent des fiches signalétique du fabricant, de la littérature spécialisée et des ouvrages de référence.
ECHA: European CHemicals Agency <http://echa.europa.eu>
GESTIS- Stoffdatenbank (Substance Database, Germany)

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR